Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_5-DE

Ville de MORDELLES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, **le 15 décembre** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

**PRÉSENTS** : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, Mme CLÉMENT, M. PRALONG, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT, M. COCAULT, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme LEBOEUF, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT, Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

**POUVOIRS** :
Mme MARION à M. BONNET
Mme ROSE-AUBRÉE à M. LE BIHAN
Mme LEMOINE à M. PRALONG
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER

**Mme HERVÉ,** désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **09 décembre 2025** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

**CONVENTION DE RACCORDEMENT DIRECTE AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION BASSE TENSION DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE DE L'ECOLE DE LA CLAIRIERE**
**15-12-2025 – 5** **PJ3**

Rapporteur : O. Bonnet

Suite à la création de la centrale solaire photovoltaïque à l'Ecole de la Clairière, il est désormais nécessaire de la raccorder au réseau public de distribution basse tension géré par ENEDIS.
La société ENEDIS a transmis à la Ville les conditions particulières de la convention de raccordement directe au réseau public de distribution basse tension, enregistrée sous la référence RAC-BRE-25-005209.

Considérant l'obligation de cette procédure pour le bon fonctionnement de l'installation en question,

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :*
*- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la société ENEDIS, les conditions particulières de la convention de raccordement directe au réseau public de distribution basse tension d'une installation de production photovoltaïque, référence RAC-BRE-25-005209.*

**Le Maire,**

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

**Thierry LE BIHAN**

**La Secrétaire de séance,**

**Valérie HERVÉ**